

4.7 LES COURS D'APPEL

En 2022, le nombre d'affaires civiles nouvelles portées en appel s'élève à 196 300, en baisse de 6,4 % par rapport à 2021. Ce volume est composé de 155 400 affaires au fond, 5 100 référés et 35 700 autres procédures.

Les affaires provenant des tribunaux judiciaires (TJ), au nombre de 79 700, représentent plus de la moitié des affaires au fond frappées d'appel. Ce volume est en baisse de 11 % par rapport à 2021. Il est également en baisse devant les autres juridictions de première instance : de 6,0 % devant les conseils de prud'hommes (CPH, 21 % des affaires au fond) et de 11 % devant les juridictions commerciales, qui regroupent les tribunaux de commerce, les chambres commerciales de TJ et les tribunaux mixtes (8,1 %). Le nombre d'affaires provenant de divers organes ou juridictions (dont les bureaux d'aide juridictionnelle) ou des commissions d'indemnisation des victimes d'infractions (catégorie Autres, 11 %) a, quant à lui, reculé de 3,0 % par rapport à 2021.

L'évolution des volumes d'affaires nouvelles des cours d'appel

peut résulter d'une variation de l'activité des juridictions de première instance et/ou d'une évolution de la propension des justiciables à faire appel. Pour les juridictions commerciales, le taux d'appel a sensiblement augmenté : 27 % des affaires de première instance vont en appel en 2022 contre 20 % en 2021 et 14 % en 2020. Pour les TJ comme pour les CPH, il recule légèrement en 2022, respectivement à 62 % et à 13 %.

En 2022, le volume d'affaires terminées, au nombre de 207 100, a diminué de 6,2 % par rapport à 2021. Le stock d'affaires en cours baisse (244 400 affaires, - 4,0 %). Cependant, l'âge moyen du stock augmente mais légèrement (+ 0,3 mois en 2022), à 17,0 mois, et reste très supérieur à son niveau de 2019 (14,9 mois).

Le délai moyen de traitement des affaires en cour d'appel en 2022 est en baisse de 0,8 mois par rapport à 2021 et s'établit à 14,9 mois. Plus précisément, 25 % des affaires terminées l'ont été en moins de 3,9 mois, la moitié en moins de 10,8 mois et 75 % en moins de 23,2 mois.

Définitions et méthodes

La cour d'appel est la juridiction de droit commun du second degré qui statue sur les recours formés contre les jugements rendus en premier ressort par les juridictions (tribunaux judiciaires, conseils de prud'hommes, tribunaux de commerce, etc.), situés dans son ressort géographique, lequel couvre en général plusieurs départements. Elle statue souverainement sur le fond des affaires dont elle est saisie, en confirmant ou en infirmant la décision des juges de première instance.

Le premier président de la cour d'appel est compétent pour rendre, en cour d'instance d'appel, des ordonnances de référé (décisions provisoires prises en cas d'urgence) ou des ordonnances sur requête (décisions provisoires prises non contradictoirement).

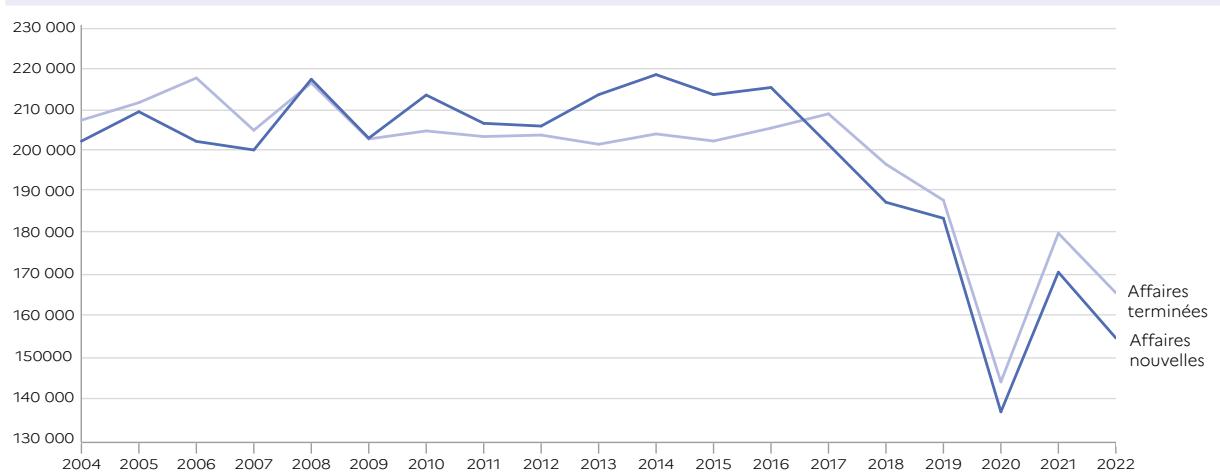
Le délai de traitement d'une affaire correspond à la durée entre la date de saisine et la date de la décision.

Champ : France.

Source : ministère de la justice/SG/SEM/SDSE, exploitation statistique du Répertoire général civil.

Pour en savoir plus : <https://www.justice.gouv.fr/documentation/etudes-statistiques>.

1. Activité civile des cours d'appel



2. Activité civile des cours d'appel

	2018	2019	2020	2021	2022
Toutes affaires nouvelles	229 313	227 360	171 307	209 618	196 261
Taux d'évolution (en %)	- 3,9	- 0,9	- 24,7	+ 22,4	- 6,4
Affaires au fond	188 390	184 499	137 434	171 390	155 392
Taux d'évolution (en %)	- 6,4	- 2,1	- 25,5	+ 24,7	- 9,3
Juridiction d'origine					
Tribunal judiciaire (hors pôle social)	94 762	104 689	73 990	89 753	79 665
Conseil de prud'hommes	41 049	39 821	26 043	34 835	32 745
Juridiction commerciale ⁽³⁾	14 361	14 170	10 220	14 015	12 512
Pôle social (TASS avant 2019)	20 073	6 278	11 457	15 633	13 823
Autres ⁽¹⁾	18 145	19 541	15 724	17 154	16 647
Référés	5 670	5 704	4 418	5 725	5 136
Autres procédures ⁽²⁾	35 253	37 157	29 455	32 503	35 733
Toutes affaires terminées	237 457	230 473	176 911	220 663	207 078
Taux d'évolution (en %)	+ 3,3	- 2,9	- 23,2	+ 24,7	- 6,2
Affaires au fond	197 638	188 879	144 706	180 858	166 368
Taux d'évolution (en %)	+ 1,7	- 4,4	- 23,4	+ 25,0	- 8,0
Confirmation totale ou partielle	105 095	105 025	80 399	101 310	90 606
Infirmation	27 290	26 789	20 834	25 308	22 922
Autres décisions	65 253	57 065	43 473	54 240	52 840
Référés	5 620	5 600	4 348	5 491	5 081
Autres procédures ⁽²⁾	34 199	35 994	27 857	34 314	35 629
Délai moyen (en mois)	13,5	14,0	15,1	15,7	14,9
Affaires au fond	15,5	16,3	17,5	18,1	17,6
Référés	1,9	2,0	2,8	2,3	2,5
Autres procédures ⁽²⁾	3,6	3,7	4,9	5,1	3,8
Stock au 31/12 (y compris référés)	272 564	270 260	265 115	254 560	244 372
Evolution du stock	- 7 318	- 2 304	- 5 145	- 10 555	- 10 188
Âge moyen des affaires en cours (en mois)	14,4	14,9	17,4	16,7	17,0

⁽¹⁾ bureaux d'aide juridictionnelle, commission d'indemnisation des victimes d'infraction, cours d'appel

⁽²⁾ recours contre les décisions relatives au maintien en rétention des étrangers, aux mineurs en danger, aux expropriations, aux pensions militaires et contre les ordonnances sur requête

⁽³⁾ tribunaux de commerce, chambres commerciales des tribunaux judiciaires et tribunaux mixtes

3. Taux d'appel des jugements prononcés sur les affaires au fond

	2018 ^r	2019 ^r	2020 ^r	2021 ^r	2022 ^r
Juridiction de première instance					
Tribunal judiciaire (hors rupture d'union)	11,7	13,2	13,5	13,4	13,1
Conseil de prud'hommes	59,7	60,1	63,0	62,7	62,3
Juridiction commerciale ⁽¹⁾	14,2	14,3	14,2	20,0	27,2

⁽¹⁾ tribunaux de commerce, chambres commerciales des tribunaux judiciaires et tribunaux mixtes